

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 MARS 2023

Date de convocation : 21 mars 2023

Procuration : Jean-Marc POMMÉ a donné procuration à Yannick TROTIGNON

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Kathia CHABAUD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN

Secrétaire de séance : Corine DAVAU

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

La séance est ouverte à 20h00.

Absent excusé : Jean-Marc POMMÉ

Vote des subventions aux associations et autres organismes.

Nom de l'association	Montant 2022	Montant souhaité 2023	Montant proposé par AMT
AIKIDO	200 €	200 €	200 €
Amicale sapeurs-pompiers	0 €	0 €	50 €
Amis de la Maison d'Odette	1 500 €	1 500 €	1 500 €
La Solognote Chémery Billy (Carpe rennoise)	200 €	200€	200 €
Cheminton	500 €	50 €	50 €
Comité de jumelage	50 €	50 €	50 €
Comité des fêtes	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Confrérie Saint Vincent	50 €	1 700	1 700 €
Ecole en fête	1 000 €	1 402.25 €	1 450 €
Forme à Chémery	2 000 €	150 €	150 €
Loisirs Déco Jardinage	50 €	50 €	50 €
Société musicale	600 €	600 €	600 €
UNRPA – ensemble et solidaires	1 500 €	1 500 €	1 500 €
USCMR (football)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Les amis du château	1 000 €	1 300 €	1 000 €
Associations diverses	–	–	–
CHATILLON AEROMODEL 41	–	500 €	300 €
CAMPUS DES METIERS ET DE L'ARTISANAT JOUE LES TOURS (1 élève)	80,00 €	80 €	80 €
Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes	100 €	– €	100 €

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 MARS 2023 (suite)

Nom de l'association	Montant 2022	Montant souhaité 2023	Montant proposé par AMT
Lycée enseignement professionnel de Boissay (2 élèves)	160 €	– €	160 €
Etincelles Contres	150 €	150 €	150 €
GRAHS (groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne)	/	100 €	0 €
FNACA (anciens combattants Afrique du Nord)	100 €	100 €	100 €
Prévention routière	150 €	250 €	150 €
Association des secrétaires de mairie - impression annuaire des maires	30	30 €	30 €
ADMR	/	382 €	0,00 €
Fédération des aveugles et amblyopes Val de Loire	/	1 000 €	0,00 €
Foyer Laïque de St Aignan	/	€	0,00 €
Croix rouge Blois	100 €	€	100 €
Souvenir français	100 €	100 €	100 €
Vélo Club Controis	/	2 371 €	2371 €
Séjours linguistiques et sportifs	2 000 €	1 000 €	1 000 €

TOTAL :

15.141 €

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote des taux d'imposition.

A compter de 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter ces taux de 0,4% selon :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 48,84 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 34,38 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,56 %

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des comptes de gestion 2022 et des comptes administratifs 2022.

Madame le Maire présente les comptes de gestion 2022. Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2022

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2022, identiques aux comptes de gestion 2022.

Madame le Maire quitte la salle, M. TROTIGNON, 1^{er} adjoint, prend la présidence.

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2022.

Votants : 13

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des budgets primitifs 2023.

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame LEVEAUX présente le budget primitif 2023 de la MAFFPA et informe que pour subvenir à l'augmentation des charges, il faudrait mettre en place une hausse des tarifs aux résidents. A réfléchir.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 MARS 2023 (suite)

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 du lotissement de Beaumont.

Ce budget sera clôturé dans l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 du lotissement la Plante – les Trodoux.

Ce budget sera clôturé dans l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 du lotissement du Rossignol.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire présente le budget primitif 2023 des locaux commerciaux.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Clotûre du budget annexe lotissement « La Plante – les Trodoux ».

L'opération de ce lotissement étant terminée, il y a lieu de délibérer pour clôturer le budget.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande de subventions pour les travaux de restructuration des infrastructures sportives.

Madame le Maire propose de solliciter, en plus de la DETR, le fonds de concours de la Communauté de Communes Val-de-Cher Controis, le district du football, et une aide du sénateur M. Janssens pour financer ce projet.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Désignation d'un nouveau délégué des agents au CNAS et au COS.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Sarah LAMBERIOUX déléguée des agents au CNAS et au COS.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Proposition d'accéder au label « Village Prudent » créé par l'association Prévention Routière.

Ce label s'adresse aux communes qui s'engagent pour la prévention et la sécurité routière, avec le parrainage de l'Association des Maires de France. L'adhésion est de 70 €.

Après délibération, le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer.

Proposition d'adhérer au C.A.U.E.

Le C.A.U.E accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement, de construction et dans leurs stratégies de dynamisation territoriale.

L'adhésion pour 2023 est de 196,60 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'adhésion.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS DIVERSES :

- M. COULON souhaite acquérir un terrain pour déposer ses gravats. La commune dispose de la parcelle ZH 115 (23572 m²) qui lui conviendrait.

- Madame le Maire présente le Fonds Vert qui permet de financer certains projets. L'AMF propose une réunion d'information le 3 avril 2023.

- CMSR (football) : démission du président.